



INFORMATIONS CORG N°5

A TOUS LES CLUBS DE LA LIGUE COTE D'AZUR

INFORMATIONS PASSAGES DE GRADES

1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} dan



RAPPEL

1. Conditions d'inscription

Le nouveau règlement de passages de grades impose de nombreuses contraintes d'organisation **dans le but d'offrir aux candidats des passages de grades de qualité.**

Les inscriptions sont adressées par courrier uniquement, avec l'ensemble des pièces demandées dans **le dossier de candidature un mois avant la date du passage de grades**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la LIGUE COTE D'AZUR
71-81 Rue Revel
83000 TOULON

2. Réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive

En cas de réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive de septembre à juin, le candidat ne devra fournir que la fiche d'inscription et la copie de la page dans où les UV obtenues sont mentionnées accompagnées du règlement de son passage.

Ces éléments d'inscription **doivent parvenir toutefois dans le délai d'un mois** avant le nouveau passage. Une convocation individuelle sera envoyée avec le programme et les horaires grâce à l'enveloppe fournie dans le dossier.

3. Passage de grades Voie compétition

Epreuve Combat ou Epreuve Kata :

Le candidat ne peut pas cumuler les deux épreuves.

Les tests compétition se pratiquent dans toutes les compétitions officielles organisées par les organes déconcentrés (ligues, comités départementaux, interrégions) et au niveau national, ou les coupes de styles dont la liste est validée par la CSDGE.

Les candidats pourront bénéficier des victoires acquises lors des compétitions officielles (Département, Ligue, inter région, ou national).

La comptabilisation des victoires ne peut commencer que lorsque le candidat a participé aux épreuves techniques, réussies ou non.

Pour obtenir ses victoires dans une compétition, le combattant devra totaliser 5 victoires dans la même compétition en individuel, dans sa catégorie ou en open, y compris les repêchages.

Dans le cas où il ne marque pas ses 5 victoires dans la même compétition et même catégorie, il devra comptabiliser 10 victoires dans différentes compétitions officielles.

Pour bénéficier de ces victoires, le candidat devra veiller à leur report sur le passeport sportif et leur authentification

- 1. par le Président du comité départemental ou son représentant au niveau départemental ;**
- 2. par le Président de ligue ou son représentant au niveau régional ;**
- 3. par le responsable de la compétition au niveau inter régional et au niveau national.**

4. Bonification en temps de pratique

Sur présentation de justificatifs, des bonifications de temps de pratique peuvent être accordées à des pratiquants de karaté ou de disciplines associées.

Ces bonifications consistent en une diminution du temps requis pour accéder au grade supérieur. Elles sont obtenues sur présentation d'un dossier conforme au dossier type élaboré par le bureau de la CSDGE. Ce dossier comporte les attestations des titres et fonctions dont se prévaut le candidat. Le Directeur Technique National de la FFKDA ou le Président de la CSDGE, au vu de ces pièces, délivre une attestation ouvrant droit aux bonifications.

Les demandes de bonification en temps de pratique doivent être envoyées au Président de la CSDGE au plus tard 90 jours avant le passage d'examen.

Les bonifications ne sont pas cumulables et ne peuvent être accordées qu'à une seule occasion.

Aucune dérogation en temps de pratique ne peut être accordée sans le respect de cette organisation.

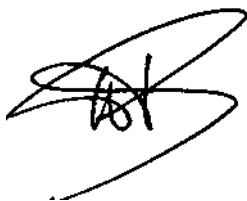
5. Pour toutes les questions techniques

Vous pouvez me contacter de préférence par mail en joignant les documents scannés et tous les éléments en votre possession à l'adresse suivante : patrick.rosadini@wanadoo.fr

Les demandes de dossier spécifiques font l'objet d'une décision collégiale et l'avis de la CSDGE et souvent nécessaire d'où l'intérêt de communiquer efficacement et avec une traçabilité.

Merci de prendre note de ces 5 points très importants et de votre participation à l'organisation de passages de grades de qualité.

Hervé PUVELAND
Président
Ligue Cote d'Azur



Patrick ROSADINI
Commission des grades
Ligue Cote d'Azur

